

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M

.....

Madame,
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à votre connaissance que cinq points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 1/12/2011 en la Maison communale de Rhisnes à 19 H 30 précises. Les trois premiers sont issus du groupe ECOLO tandis que les deux derniers ont été déposés par Monsieur Jean-Marc Toussaint, Conseiller Communal PS.

Ils sont libellés de la manière suivante :

1. **Holding Communal** : Proposition de délibération ci-jointe.
2. **Merlon de Rhisnes** : Où en sont les travaux de remise en état de la rue de Suarlée suite à la construction dudit merlon ?
3. **Règlement complémentaire de roulage – section de Rhisnes** : pourquoi la décision prise par le Conseil Communal le 25 août 2011 (point 10) concernant le parking rue des Dames Blanches et rue du Ry d'Argent n'a-t-elle été que partiellement appliquée (à savoir, pour la rue des Dames Blanches du rond-point à la rue de la Dîme) ?

4. **Rue Ry d'Argent à Rhisnes: Aménagement de sécurité:**

Alors qu'une décision avait été prise par le Conseil Communal en séance du 25 août 2011, un tracé au sol a été effectué, à la grande surprise des riverains qui ont, comme vous le savez, adressé un courrier au Procureur du Roi. Le groupe PS, estimant cette mesure discriminatoire et même de nature à favoriser la vitesse sur ce tronçon, souhaite obtenir des explications sur cette mesure.

5. **Ruelle Mouchet à Saint-Denis: Suite réservée à la pétition:**

Le 4 juin 2011, les habitants de la Ruelle Mouchet ont adressé au Collège une pétition dans laquelle ils demandaient, pour garantir une meilleure sécurité dans cette rue, un aménagement provisoire en urgence dans un premier temps, une concertation avec eux dans un deuxième temps pour évaluer le résultat des mesures prises et, enfin, pour le

printemps 2012, des aménagements routiers durables. En réponse à leur juste interpellation, le Collège leur a annoncé que les " Autorités compétentes allaient être consultées pour déterminer les mesures les plus efficaces à la lumière des caractéristiques de la voirie concernée "

Le groupe PS souhaite connaître le résultat de cette consultation et les intentions de la Majorité par rapport à cette situation qui, aujourd'hui, génère toujours 6 mois après la pétition, un malaise important dans ce quartier dont les habitants constatent encore le passage à très grande vitesse de voitures et de camions !

La Bruyère, le 28 novembre 2011

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE